



ACADÉMIE  
DE BORDEAUX

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat général  
Pôle des relations et ressources humaines  
Service d'appui aux ressources humaines

Bordeaux, le 26 novembre 2020

Bureau SARH 2  
Conseil en gestion des carrières et parcours professionnels

Affaire suivie par :  
Nathalie MAGUIRE  
Tél : 05 57 57 35 53  
Mél : [nathalie.maquire@ac-bordeaux.fr](mailto:nathalie.maquire@ac-bordeaux.fr)  
[ce.sarh2@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.sarh2@ac-bordeaux.fr)

Anne Bisagni Faure  
Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les personnels d'enseignement,  
d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

S/c de Messieurs les Directeurs académiques des  
services départementaux  
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les candidats au détachement

et pour information

Mesdames et Messieurs les IA-IPR et IEN  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O.  
Monsieur le Directeur régional de Canopé.

Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques et  
Directeurs de service du Rectorat

## AFFICHAGE et DIFFUSION OBLIGATOIRES

## SIGNALÉ

**Objet : Politique académique de détachement dans les corps des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale de l'enseignement public - année scolaire 2021/2022**

### Références :

- loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
- décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions
- note de service du 13/11/2020 publiée au BOEN spécial n°10 du 16 novembre 2020 NOR : [MENH2025607N](#) relative au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère de l'éducation nationale.

### Annexes :

- *annexe 1 : accusé de réception de la demande*
- *annexe 2 : dossier de candidature*

Le détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants du premier et second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère de l'éducation nationale est régi par la note de service annuelle publiée au BOEN.

Il s'inscrit dans le cadre des lignes de gestion ministérielles en date du 13 novembre 2020.

Cette note s'adresse aux personnels titulaires de catégorie A de l'académie, d'autres académies ou d'autres ministères souhaitant un détachement dans le ressort de l'académie de Bordeaux.

